

Arrêté du maire

N° 2026-A-253

Objet : Commissionnement de Madame Eve CHATENET, rédacteur territorial, pour la recherche et le constat des infractions au Code de l'urbanisme

Le maire de la commune,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.480-1 et suivants ainsi que ses articles R.610-1 et suivants,

VU le Code de l'environnement, et notamment l'article L581-40,

CONSIDERANT que pour assurer la protection du cadre de vie et pour gérer au mieux le patrimoine communal et son environnement, il convient de commissionner un agent municipal pour constater les infractions aux règles d'urbanisme,

CONSIDERANT qu'il y va de l'intérêt de la commune dans la lutte contre les atteintes aux règles sus-énoncées,

ARRETE

Article 1 : Madame Chatenet Eve est désignée pour rechercher et constater par procès-verbal sur le territoire communal les infractions aux règles d'urbanisme, et est notamment habilitée à dresser les procédures prévues par les articles L.480-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Elle devra être munie du présent commissionnement au cours de l'accomplissement de ses missions.

Article 2 : Avant d'entrer en fonction, l'agent devra prêter serment devant le Tribunal judiciaire de Melun (Seine-et-Marne) dans lequel elle devra jurer de bien et fidèlement remplir ses fonctions et de ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à sa connaissance à l'occasion de l'exercice de cette mission.

Article 3 : Le Directeur général des services de la mairie de Pontault-Combault est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et publié sur le site Internet de la Commune.

Article 4 : Ampliation sera transmise à :

- à la Préfecture de Seine-et-Marne
- à la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne
- au Tribunal judiciaire de Melun

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le à l'Hôtel de ville et de la réception en sous-préfecture le

Fait en mairie, le 5 mai 2026


Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260505-2026-A-253-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

